

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 janvier 2022

V. Approbation des lignes directrices en matière d'attribution des Chaires de Professeurs Juniors

Il est proposé de retenir les lignes directrices suivantes en matière d'attribution de Chaires Professeur Junior aux laboratoires :

- Les CPJ sont destinées à recruter des docteurs avec une expérience avérée en dehors de l'Université d'Orléans, porteurs d'un projet scientifique de qualité, générateur de collaborations au sein de l'établissement.
- Les CPJ sont attribuées pour renforcer les thématiques de recherche porteuses, en bonne articulation avec le projet d'établissement.
- Dans le cadre d'une politique volontariste visant à soutenir la pluri-disciplinarité de l'établissement, l'attribution des CPJ devra respecter les grands équilibres entre les Sciences Humaines et Sociales et les Sciences et Techniques.

Le Conseil d'administration approuve les lignes directrices en matière d'attribution des Chaires de Professeur Junior.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	21
Membres représentés :	8
Total :	29

Décompte des votes :


Abstentions :	4
Votants :	25
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	-

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 28/01/2022

Le Président de l'Université



Éric BLOND

Présidente CAc		DGS			Rectorat	
VPCA		DRH			SAJ	
VPCR		DAF				
VPCFVU		Agent Comptable				
VP déléguée aux « Moyens »						